
Femmes, forêts et industries extractives : le cas des femmes autochtones Mikea à Madagascar

La société Base Resources a été autorisée à détruire la forêt de Mikea à condition de créer une zone pour le projet de compensation de la biodiversité, ce qui, à son tour, impose aux communautés des restrictions cruciales dans l'accès à leurs forêts. Ce aggrave encore la situation des femmes.

Madagascar est confrontée à des défis uniques résultant de sa position de point chaud de la biodiversité dans un contexte où les industries extractives sont devenues le pilier principal de la politique nationale de « développement ». **Madagascar est notamment l'un des pays les plus touchés par la déforestation**, reconnue comme un problème environnemental majeur ayant des impacts clairement sexospécifiques sur la population. La priorité élevée accordée au développement des industries extractives aux niveaux national et international va accroître la déforestation et aggraver le changement climatique. Cependant, cela va également exacerber les impacts négatifs disproportionnés sur les femmes, comme en témoigne le cas des populations autochtones Mikea de Madagascar.

Industries extractives : une menace majeure pour les forêts et les populations

Madagascar, surnommée la « grande île », a une superficie de 587 000 km² et est située dans l'océan Indien à près de 500 km au sud-est du continent africain. Madagascar est bien connue pour sa biodiversité riche et unique, qui s'est développée notamment en raison de son insularité : par exemple, 32 espèces de primates, 30 espèces de caméléons et 260 espèces d'oiseaux ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde. Étant donné que la biodiversité exceptionnelle de Madagascar revêt une importance mondiale pour les sciences naturelles, elle est désormais ciblée par l'aide internationale au développement. (1)

Malgré sa richesse naturelle considérable, Madagascar figure parmi les pays les plus pauvres du monde, avec plus de 70 % de la population touchée par une pauvreté structurelle. Au cours des dernières années, le secteur minier s'est retrouvé au centre des efforts politiques du gouvernement, avec l'argument que ce secteur pourrait constituer le principal outil de réduction de la pauvreté et de développement. En outre, **les sociétés minières transnationales à la recherche de nouvelles ressources se sont de plus en plus intéressées au potentiel minéral important du pays, riche en gisements et minéraux divers, notamment le nickel, le titane, le cobalt, l'ilménite, la bauxite, le fer, le cuivre, le charbon et l'uranium, ainsi que des terres rares.** La majorité des investissements directs étrangers se sont jusqu'à présent portés sur le nickel-cobalt et l'ilménite.

En particulier, **le projet Base Toliara, un projet minier à grande échelle d'exploitation de l'ilménite par la société australienne Base Resources**, a été mis en place dans la région sud-ouest de Madagascar. Ce projet minier **empiète sur la forêt des Mikea**. Cette situation a attiré l'attention des groupes de conservation internationaux en raison de la forte biodiversité de la forêt, notamment de plusieurs espèces endémiques rares et locales de reptiles, d'amphibiens, de

mammifères, d'oiseaux, d'invertébrés et de plantes, dont 90 % ne sont présents nulle part ailleurs. La conservation de la flore et de la faune de cette forêt des Mikea présente donc une importance cruciale.

Les acteurs étatiques, les chercheurs et les groupes de défense de la nature ont tous affirmé que la principale menace pesant sur la forêt des Mikea provenait des nouveaux agriculteurs qui brûlaient et défrichaient des terres pour la culture du maïs et le pâturage du bétail. (2) Cependant, ces groupes s'expriment peu sur la nouvelle menace posée par le projet minier de Base Toliara, qui **devrait conduire au défrichage de plus de 450 hectares de végétation naturelle, qui accueillent notamment des centaines de baobabs et des tamarins endémiques à la région**. Au contraire, la compagnie minière a été autorisée à détruire la forêt des Mikea, à condition que ses promoteurs présentent une stratégie de « compensation de la biodiversité ». Ceci est d'autant plus important que ce mécanisme de **compensation de la biodiversité est devenu une partie intégrante des prescriptions des institutions financières internationales (IFI)** qui sont les principaux prêteurs du pays et des projets miniers, notamment le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

En termes simples, cela signifie que **Base Resources va détruire une partie importante de la forêt des Mikea, tout en « protégeant » une autre zone située en dehors du périmètre minier (la compensation)** « en partenariat avec les communautés locales et les agences de protection de l'environnement », en échange de zone qu'il va détruire. (3) Le besoin de protection dans la zone de compensation est justifié par la prétendue menace pour la biodiversité résultant des activités de subsistance fondées sur la forêt et des pratiques agricoles des communautés autochtones et locales. En conséquence, **ces communautés sont victimes de restrictions cruciales dans l'accès aux terres, aux forêts et aux ressources dont elles dépendent pour vivre**.

Ces impacts négatifs sur les communautés touchées sont déjà attestés dans le cas de la compensation de la biodiversité liée à la mine d'ilménite de Rio Tinto QMM sur la côte sud-est de Madagascar, où « les moyens de subsistance des communautés sur le site de compensation de la biodiversité de Bemangidy-Ivohibe sont rendus encore plus précaires par ce projet de compensation. Les communautés qui étaient déjà en difficulté auparavant sont maintenant confrontées à un risque accru de famine et de privations découlant directement d'une compensation de la biodiversité qui profite à l'une des plus grandes entreprises minières du monde. » (4)

Les impacts sexospécifiques de l'exploitation minière à grande échelle à Madagascar

Les personnes affectées par l'exploitation minière à grande échelle sont soumises aux restrictions d'utilisation des sols et des forêts associées à la mise en place des projets d'extraction et de compensation. Ces restrictions d'utilisation des ressources affectent des activités importantes pour la subsistance et liées à la santé, avec des impacts critiques et différenciés selon les sexes, non seulement sur les moyens de subsistance et la souveraineté alimentaire, mais également sur les droits coutumiers et culturels.

Dans la région du sud-ouest, où le projet d'exploitation de l'ilménite de Base Toliara est en cours de mise en place, **les femmes autochtones Mikea vivent presque entièrement de la chasse et de la cueillette dans la forêt des Mikea**. Pour ces femmes, la forêt est « un lieu peuplé d'esprits et de créatures mythiques appartenant à Zanahary (le dieu créateur). La forêt doit être utilisée avec modération et dans le respect des esprits qui y vivent. » (5)

En raison des restrictions imposées par le projet de compensation, elles risquent d'être

confrontées à l'interdiction de toute une série de leurs activités de subsistance basées sur la forêt, notamment la coupe de végétaux pour la production de charbon de bois, la chasse d'espèces animales endémiques à des fins alimentaires, le ramassage du bois de chauffage, la cueillette de plantes médicinales, l'accès à l'eau potable, la collecte de matériaux pour la construction des maisons, la pêche, le pâturage du bétail et la récolte des matériaux utilisés pour le tissage des paniers et des nattes.

En outre, les femmes perdront au profit de la société minière leurs terres et les ressources naturelles dont elles dépendent, dans un contexte où elles font partie des groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables. Lorsqu'il n'y aura plus de terres agricoles disponibles et/ou lorsque les sols et les sources d'eau seront épuisés ou pollués, une augmentation de la charge de travail des femmes sera probablement nécessaire pour dégager un revenu décent.

Il est également important de souligner que les représentants des sociétés minières ne négocient généralement qu'avec les hommes, les femmes étant ainsi exclues des indemnités versées. Les femmes ont également peu ou pas accès à l'emploi ou aux autres « avantages » offerts par la société minière. Ainsi, les femmes deviennent encore plus dépendantes des hommes, qui sont plus susceptibles d'avoir accès à ces avantages et de les contrôler, alors que **la plupart des coûts sociaux et environnementaux de l'exploitation minière sont externalisés et supportés par les femmes**.

Outre tous ces impacts négatifs, il existe des impacts distincts et un fardeau supplémentaire pour les femmes. **Comme l'exploitation minière à grande échelle implique le remplacement des économies de subsistance, qui ont nourri des générations de communautés et de peuples autochtones, par un système dans lequel l'argent est nécessaire pour prendre part à l'économie monétaire, les femmes sont marginalisées**. Leurs rôles traditionnels en tant que cueilleuses de produits comestibles, de fournisseuses d'eau, d'aides familiales et de nourricières sont très négativement impactés et leurs moyens de subsistance, qui génèrent l'argent nécessaire pour participer à l'économie monétaire, sont détruits par l'exploitation minière.

Femmes, industrie minière et changement climatique

La région méridionale de Madagascar devrait connaître la plus forte augmentation de température, associée à des épisodes successifs d'inondations et de sécheresses prolongées. **Ces phénomènes liés au changement climatique seront amplifiés de multiples façons par les impacts sexospécifiques des opérations du projet minier**.

Le principal impact tient à la **réduction de la disponibilité de l'eau** pour l'agriculture et les communautés concernées, en raison de l'extraction importante d'eau pour les opérations minières et de la pollution des eaux souterraines par les résidus de la société minière. Cela implique que pour obtenir de l'eau pour leur ménage, les femmes devraient parcourir une longue distance à pied pour trouver une source d'eau non polluée. Elles seront également confrontées aux impacts sanitaires potentiels de la pollution de l'eau, combinés à la forte prévalence de maladies induites par le changement climatique.

En outre, le défrichage de 455 hectares de végétation naturelle du fait du projet minier provoquera la perte de forêts vivantes et interconnectées dont les femmes dépendent énormément pour leur subsistance et leurs revenus, notamment la perte d'espèces sensibles aux variations de température et de précipitations liées au changement climatique.

En conclusion, l'exploitation minière à grande échelle a de nombreuses conséquences spécifiques pour les femmes qui sont directement touchées dans leur vie quotidienne par la charge de travail accrue pour leurs responsabilités domestiques telles que la collecte de l'eau, l'alimentation de leurs familles et la protection de leur santé. Du fait de cette activité extractiviste, elles perdent sur presque tous les tableaux, en particulier dans le contexte du changement climatique. **Le cas des femmes autochtones Mikea confrontées au projet minier de Base Toliara à Madagascar montre qu'un projet minier d'une telle envergure pousse un peu plus les femmes dans la pauvreté, la dépossession et l'exclusion sociale.**

Zo Randriamaro

Centre de recherches et d'appui pour les alternatives de développement - Océan Indien (CRAAD-OI)

*** Le 6 novembre 2019, le Conseil des ministres a suspendu toutes les activités liées au projet minier de la base Toliara. Veuillez vous inscrire pour soutenir les communautés de Madagascar qui s'opposent au projet minier de la base Toliara et demandent sa suspension définitive. [Signez la pétition ici.](#)**

(1) [Wright, 1997 : 381.](#)

(2) Blanc-Pamard (C.) 2009. The Mikea Forest Under Threat (southwest Madagascar) : How public policy leads to conflicting territories. Field Actions Science Reports, Vol. 3, 2009 ; et Stiles (D.) 1998, *The Mikea Hunter-Gatherers of Southwest Madagascar : Ecology and Socioeconomics*. African Study Monographs 19 (3) : 127-148. Janvier 1998.

(3) Services côtiers et environnementaux (CES) 2013. Projet minier de Ranobe, région Sud-Ouest, Madagascar. Version préliminaire d'étude d'impact environnemental et social.

(4) WRM, Re:Common et Collectif TANY, 2016, [La compensation de la biodiversité de Rio Tinto à Madagascar](#)

(5) Idem (2)